

DEPARTEMENT DE LA DROME

Mairie de Montclar sur Gervanne

Procès-Verbal

Conseil du lundi 26/09/2022 à 18h30

Etaient présents :

Mesdames Michèle EYRAUD, Hélène SYLVESTRE, Laurence DUBOIS, Nadine PERRET, Priscilla VASSEUR
Messieurs Armand PETIT et Laurent SAYN

Étaient absents :

Madame Sylvie DERVILLE qui donne son pouvoir à Madame Michelle EYRAUD
Monsieur Denis GAUDIN qui donne son pouvoir à Monsieur Laurent SAYN
Monsieur Jean-Pierre ANDEOL
Monsieur Rudy SYLVESTRE

Accueil de Laurent SAYN

Rappel de l'ordre du jour

Secrétaire de Séance : Hélène SYLVESTRE

Laurent SAYN commence la séance par la

1. Validation du compte rendu du 07/2022

Lecture du compte rendu par Laurent SAYN

Il précise que nous devons procéder à un nouveau vote pour désigner le délégué suppléant à la CCVD.

Il complète aussi le compte rendu avec des éléments nouveaux :

- Le CR5 : Guillaume BLANCHARD a demandé une attestation pour pouvoir enclencher les travaux de son côté. Après échange avec la mairie de Suze il n'est pas nécessaire de réaliser une attestation alors que les 2 communes ont délibéré en faveur de la création de ce nouveau chemin pour remplacer la partie qui passe au sein des habitations du Maillet. Il va procéder aux travaux à compter de novembre.
- SMPAS : Il est précisé d'une réunion avec Mme GIMENEZ est fixée ce mercredi à 9h30, afin de faire le point sur les éléments comptables du transfert
- Salle sous mairie : pas d'avancement depuis le conseil de cet été. Des demandes de subventions auprès du département et du Conseil Régional ont été sollicitées pour les travaux d'aménagement extérieur.
- Avancement de frais : voir avec Mme GIMENEZ pour une délibération avec un montant prédéfini

Le compte rendu est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

2. Décision Modificative du budget M14 – Délibération

- Les frais de scolarité :

Priscilla VASSEUR évoque la réception de la facture concernant la participation à la commune de Montclar aux frais de scolarité 2021/2022 de l'école maternelle des Berthalais de Mirabel et Blacons, pour un montant de 10 268.07 €.

Dans la mesure où le nombre d'enfants scolarisés a évolué sur l'année 2021/2022, passant de 4 à 6 enfants scolarisés, impactant le montant de la participation de la commune, la ligne budgétaire 6558 de la M14 prévue en 2022 n'est pas suffisamment approvisionnée pour procéder au paiement de cette facture.

- L'abandon de poste :

Par ailleurs, avec l'abandon de poste d'un agent titulaire en juin et le départ à la retraite d'un autre agent titulaire, la ligne 6411 correspondant aux frais de personnel titulaire est de fait sur approvisionnée.

- Proposition de la DGFIP :

Les services de la DGFIP proposent de retirer 10 000€ du chapitre 012 « Charge de personnel et frais assimilés » au profit du chapitre 065 autres charges de gestion courante.

Il est demandé au conseil municipal d'apporter au budget primitif les modifications suivantes pour équilibrer les dépenses et les recettes et ainsi permettre la mise en paiement de la facture en faveur de la commune de Mirabel et Blacons.

Retirer 10 000€ du chapitre 012 « Charge de personnel et frais assimilés » au profit du chapitre 065 autres charges de gestion courante.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette Décision Modificative nécessaire au budget de la M14 pour l'équilibre budgétaire et le paiement de la facture de la commune de Mirabel et Blacons pour les frais de scolarité.

3. Longueur des chemins communaux et de la voirie communale – délibération

Afin d'obtenir la subvention forfaitaire du Conseil Départemental de la Drôme pour l'année 2022, *le conseil municipal doit valider le tableau de classement des voiries proposé par les services de la Direction Départementale de l'Équipement précisant :*

- 11 841 m de voiries communales revêtues et carrossables => éligible à la dotation CD26
- 24 171 m de chemins ruraux.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le tableau de classement des voiries proposé pour le versement de la subvention forfaitaire du Conseil Département de la Drôme pour l'entretien de la voirie.

Remarque : Laurent SAYN précise que les travaux de reprise et de stabilisation du Chemin de la biche ont été réalisés sur 100M.

4. Délégué suppléant à la CCVD- Délibération

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, Laurence DUBOIS avait été désignée Déléguée Suppléante à la CCVD. Après échanges avec la sous-préfecture, cette désignation n'est pas recevable. De fait, le 1^{er} adjoint est désigné « délégué suppléant » de l'intercommunalité dont la commune est rattachée.

Après avoir vérifié la compatibilité des fonctions de déléguée suppléante pour la CCVD et ses fonctions au sein de la CCVD, ***il est proposé au conseil municipal de désigner Priscilla Vasseur Déléguée Suppléante à la CCVD.***

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la désignation de Priscilla Vasseur , 1^{ère} adjointe comme délégué titulaire à la CCVD.

5. Remboursement des frais engagés par Colette CROIBIER pour le compte de la commune – délibération

Colette CROIBIER a avancé les frais pour le compte de la mairie pour refaire des doubles de clefs de la mairie pour un montant de 17.40€ TTC au pressing multi services à Intermarché. En effet, cet établissement n'acceptant pas le paiement pas mandat administratif.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer favorablement au remboursement de Colette CROIBIER pour la somme de 17.40€ TTC.

Le conseil municipal se prononce favorablement au remboursement de Colette CROIBIER pour les frais avancés s'élevant à 17.40€ TTC.

6. Budget M49 – Décision Modificative pour Provisionnement des créances douteuses 2022 – Délibération

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités le CGCT a retenu comme dépenses obligatoires les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Ainsi, une provision doit être constituée par délibération de conseil municipal lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir d'informations communiquées par le comptable.

La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses repose sur des écritures semi-budgétaires qui sont de droit commun par utilisation des dépenses du compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants »

Le montant de la provision peut être déterminé en retenant une méthode statistique : un taux minimal de 15% est appliqué au montant total des titres émis non recouverts.

Pour la commune sur le budget de l'eau, le montant non recouvert concernant l'année 2020 s'élève à 120.98€ de non-paiement de factures d'eau.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider la décision modificative sur le budget M49 et ce taux de 15% proposé par la DGFIP permettant de provisionner le compte 6817 à hauteur de 18.15€ pour 2022 (15% de 120.98€)

A l'unanimité, le conseil Municipal valide

- la proposition de décision modificative du budget M49
- le taux proposé par le DGFIP de 15%
- et le provisionnement du compte 6817 à hauteur de 18.15€

7. Les questions diverses :

- **Les travaux de la salle dessous la mairie :**

Les demandes de subventions pour les aménagements extérieurs de cet équipement ont été sollicitées auprès du CD26 à hauteur de 40% et du CR AURA à hauteur de 40%.

Le plombier a terminé. Le plaquiste doit finir. La chappe pourrait être coulée fin Octobre. Il restera ensuite à carreler.

Les travaux devraient être terminés fin d'année 2022. Les aménagements extérieurs seront réalisés début 2023.

- **Le logement dessus la mairie :**

Comme évoqué lors du dernier conseil, le logement est vétuste et nécessite de gros travaux.

Des financements du Conseil Régional, de la CCVD ... pourraient être sollicités mais le reste à charge pour la commune reste conséquent.

Mr et Mme Croibier ont été reçus. L'augmentation du coût de l'énergie va venir grever leur budget. Dans la mesure où la maison n'est pas isolée. Quelle proposition faire au couple ?

1600€ de chauffage fioul avant crise

Il est proposé d'isoler les combles rapidement afin de limiter la déperdition de chaleur ;

Laurent SAYN va faire des devis pour estimer les coûts pour la pose d'un isolant dans le grenier.

Priscilla VASSEUR vérifiera si cela relève de l'investissement ou du fonctionnement et si les travaux peuvent être réalisés.

- **Le SDTV :**

Les élus de la vallée ont participé à une rencontre avec la présidente du SDTV.

Retours de Laurent de cette rencontre et de ses échanges avec la directrice de l'Association des Maires de France sur l'imbrroglio administratif et financier sur ce dossier. Qui est propriétaire de quoi ? Qu'émettent les antennes du SDTV ? Nous sommes obligés de payer les cotisations annuelles réclamées depuis 2016 et non réglées !

- **Le SIVOS :**

Laurence DUBOIS nous fait un retour de la réunion du SIVOS qui s'est déroulée à Suze. Un appel aux élus est lancé pour recruter des bénévoles qui pourraient soutenir l'équipe en place pour la cantine, ...

Ils font une belle école à Suze ; ils recherchent des bénévoles

- **Retour commission urbanisme :**

Les demandes de travaux examinés

La fiscalité : Comme déjà évoqué et suite à la commission urbanisme. Un courrier d'information sur les travaux qui nécessitent une déclaration de travaux, un permis de construire pourrait être diffusé aux habitants. Il s'agit d'amener les personnes à régulariser leur déclaration. Il est proposé de le prévoir en début d'année, dans la mesure où la taxe foncière arrive et la taxe d'habitation aussi.

- **Point RH :**

Arrivée de Corinne

Départ de Cécile : fin de CDD

Départ de Patrick : retraite

Colette souhaite rester

Gilles, retraite 1^{er} trimestre 2023

- **PLUI :**

Priscilla VASSEUR fait un retour sur la dernière réunion de la CCVD.

Natura 2000 et ZNIEF n'imposent rien en termes de zonage ;

Armand PETIT estime que le travail de la commission urbanisme est faussée car les demandes effectuées par les élus ne sont pas intégrées dans le PLUI avant de passer en exécutif et en conseil communautaire.

Prochaine réunion bassin de vie dédiée au PLUI.

- **CR5**

La passerelle va être réalisée en novembre.

- **Travaux de voirie**

Les travaux sur le chemin menant chez Patrick Soubeyran ont été faits.

Les réfections de chaussée sur les routes de la commune vont être réalisées dans les semaines à venir.

- **Incident sur le coffret électrique à Vaugelas**

Suite à la dégradation du coffret électrique à Vaugelas liée au problème de stationnement récurrent, une décision de non-stationnement a été prise. Le stationnement étant possible sur le parking de Vaugelas.

Armand PETIT propose de voir avec le département pour mettre des plots aux endroits où le stationnement est le plus problématique ; et questionne sur le stationnement au hangar de la maison de l'adret ;

La séance est levée à 20h00.

Secrétaire de Séance
Hélène SYLVESTRE

Le Maire
Laurent SAYN